



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 2 novembre 2015 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Étaient présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Dannie Mercier |
| 2- Vanessa Daigle | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Madame Jessika Lacombe, mairesse, mesdames Vanessa Daigle, Solanges Thibault, Dannie Mercier conseillères, et messieurs Rock Côté, Jean-Marie Rodrigue, Claude Blais conseillers, déposent leur déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires.

Après une minute de silence, la séance commença à 20 :00 heures.

NO-15-144

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 2 novembre 2015 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes

3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Avis de motion – Taxes 2016
5. Rapport de la mairesse de la situation financière de la municipalité
6. Nomination d'un maire suppléant
7. Opération Nez Rouge
8. Correspondance
9. Varia
10. Période de question (s)
11. Levée de la séance

ADOPTE

**NO-15-145 ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 5 octobre 2015, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

**NO-15-146 ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET
DE L'ÉTAT DES REVENUS
ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER
APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'octobre 2015, totalisant 31 154.90\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 40 à 44, totalisant 6 673.75\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

| | |
|------------------|-------------|
| Administration | 3 507.26\$ |
| Sûreté du Québec | 16 647.00\$ |
| Voirie | 2 291.35\$ |

| | |
|--------------------------|------------|
| Eau potable | 566.32\$ |
| Déchets domestiques | 4 196.59\$ |
| Réservoir incendie | 673.38\$ |
| Remises gouvernementales | 2 368.84\$ |

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés pour le mois d'octobre 2015 ainsi que les états comparatifs pour le deuxième semestre.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-15-147 AVIS DE MOTION-TAXES 2016

Jean-Marie Rodrigue donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il proposera l'adoption d'un règlement pour fixer le taux de taxes foncières et de services pour l'année 2016.

NO-15-148 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que selon l'article 955 du code municipal du Québec, la mairesse doit faire rapport sur la situation financière de la municipalité au moins quatre (4) semaines avant que le budget soit déposé devant le conseil pour adoption.

Attendu que le texte du rapport de la mairesse doit être gratuitement distribué à chaque adresse civique de la municipalité ou publié dans un journal diffusé dans la municipalité.

Il est proposé par Rock Côté, appuyé par Claude Blais, et adopté à l'unanimité des conseillers que le rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité soit accepté tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse.

ADOPTE

NO-15-149 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYE PAR : VANESSA DAIGLE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de Dannie Mercier, comme mairesse suppléante pour les mois de décembre 2015, janvier et février 2016.

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, la mairesse suppléante peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

ADOPTÉ

NO-15-150 OPÉRATION NEZ ROUGE

PROPOSÉ PAR SOLANGES THIBAULT
APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de commanditer une somme de 100.00\$ au nom des Grands Frères Grandes Sœurs des Appalaches pour l'Opération Nez Rouge de Thetford Mines. Les sommes amassées seront remises en entier à cet organisme.

ADOPTÉ

NO-15-151 CORRESPONDANCE

Campagne de vaccination contre la grippe Thetford. Prenez rendez-vous
MONVACCIN.CA Soutien pour prendre rendez-vous : 418-338-3511 CLSC
Lundi au vendredi de 17h à 20h
Fin de semaine de 8h à 12h et de 13h à 16h

NO-15-152 VARIA

Aucun

NO-15-153 PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-15-154 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR JEAN-MARIE RODRIGUE
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 14.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.